

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS 2016.05.07	ANNEE 2016 <u>Objet</u> : Validation devis LDS
<p>Le vingt six mai deux mil seize,</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Eric DE CLAVIERE, Lionel GENTIT, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM. Michel AUBRUN donne procuration à Didier REY, Mélusine BALLIF donne procuration à Marie-Pierre GINTRAND, Gérard SZYNDRALEWIEZ donne procuration à Jean-Pierre CHAMPION</p> <p><u>Secrétaire de séance élue</u> : Jocelyne ROLLET</p> <p>Date convocation : 21 mai 2016 Membres en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier REY pour présenter le devis de la Société LDS concernant le nettoyage des murs de l'Eglise qui serait effectué avant les travaux de voirie.

Le montant du devis s'élève à 2650 € HT soit 3180 € TTC.

Une variant préconisant, après le passage de la haute pression, un suivi des joints pour obtenir un ensemble fini est proposée pour un montant de 350 € HT soit 420 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTÉ** le devis (variante incluse) de la Sté LDS pour un montant total de 3600 €TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre CHAMPION